

Plan Local
d'Urbanisme

LE MANS MÉTROPOLE

Aigné
Aironnes
Arnage
Champagné
La Chapelle Saint-Aubin
Chaufour-Notre-Dame
Coulaines
Fay
La Milesse
Le Mans
Mulsanne
Pruille-le-Chétif
Rouillon
Ruaudin
Saint-Georges-du-Bois
Saint-Saturnin
Sargé-lès-Le-Mans
Trangé
Vvré l'Évêque

APPROBATION

30 janvier 2020

Pièce n° 16.9 b

► Plan des servitudes
d'utilité publique
LA MILESSÉ
SUD

Échelle 1/5000

PT3 - Servitudes rattachés aux réseaux de communications

PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception

PT1 - Servitudes de protection contre les perturbations électromagnétiques des centres de réception

T8 - Servitudes radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage

T1 - servitudes au voisinage des voies ferrées

I3 - Servitudes relatives aux canalisations de transport de gaz naturel

I1bis - Servitudes liées au transport d'hydrocarbures liquides

EL7 - Servitudes Alignement

EL3 - Servitudes de halage et de marche-pied (halage)

EL3 - Servitude de halage et de marche-pied (marchepied)

AS1 - Servitude résultant de l'instauration des périmètres de protection des eaux potables et minérales

AR6 - Servitude aux abords des Champs de tirs

AC2 - Servitude pour la protection des sites et monuments naturels

AC1 - Servitudes pour la protection des Monuments Historiques

A5 - Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau et d'assainissement (eau)

A5 - Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau et d'assainissement (assainissement)

I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (aérien)

I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (souterrain)

I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (poste)